



COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

ANNEE : 2022

Identification

Numéro d'agrément : NA-000-21-000157

Nom de l'organisme : FNOGEC Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements d'Enseignement Catholique

Site internet : <https://www.fnogec.org/>

Personne en charge de l'agrément de Service Civique :

Nom : Baril

Prénom : Armelle

Fonction : Coordinatrice Service Civique :

Adresse mail : service-Civique@fnogec.org

Responsable légal : Président Hervé de Kerdrel

Notice générale pour la rédaction

- La **transmission du compte-rendu annuel d'activité** au titre de l'engagement de Service Civique est une **obligation** pour l'organisme d'accueil prévue par l'article R. 121-43 du code du service national ;
- Les informations portées dans ce compte-rendu concernent **l'ensemble des volontaires ayant effectué au moins un jour de mission au cours de l'année 2022** ;
- Ce document, présenté sous forme de **plan-type**, correspond à **l'ensemble des questions auxquelles l'organisme agréé doit a minima répondre**. Il convient que ces réponses soient **claires, précises et exhaustives**. Elles peuvent être **illustrées par des chiffres, des exemples et vous pouvez y adjoindre des annexes** ;
- **Les organismes ayant bénéficié d'un agrément collectif doivent regrouper l'ensemble des éléments utiles produits par leurs organismes affiliés ou établissements secondaires afin de produire un compte-rendu unique et synthétisé.**

PREAMBULE

Le dispositif du Service Civique a été lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique avec la signature d'une convention de partenariat entre, d'une part la **Fédération Nationale des Ogec (Fnogec)**, titulaire officiel de l'agrément de service civique, le **SGEC**, le **CNEAP**, l'**UGSEL**, **RENASUP**. Dans ce rapport le nom FNOGEC est ainsi utilisé mais il recouvre l'ensemble des partenaires ci-dessous qui se sont impliqués.



Fédération des Ogec, (Fnogec)



Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, SGEC



Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé, C.N.E.A.P



Union générale sportive de l'enseignement libre, UGSEL



Réseau national d'enseignement supérieur privé, RenaSup



La Fnogec est dotée d'un logo spécifique pour représenter l'Enseignement catholique et le Service civique

Présentation du réseau de l'Enseignement catholique

7 274 unités pédagogiques composent les établissements du réseau qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture, dont 177 lycées agricoles.

Au total 138 800 enseignants contractuels de droit public et plus de 80 000 salariés de droit privé exercent dans les établissements scolaires catholique d'Enseignement.

30 000 bénévoles sont engagés dans la gestion de ces établissements.

2 100 000 élèves dont 45 000 dans l'enseignement agricole sont scolarisés.

Présentation de la FNOGEC

La FNOGEC est la Fédération nationale des Organismes de gestion de l'Enseignement Catholique qui regroupe et fédère un réseau composé d'unions régionales et départementales (Urogec et Udogec), soit 97 structures. Les Urogec et les Udogec rassemblent elles-mêmes les 4700 Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (Ogec). Les Ogec sont le support juridique des 7 274 unités pédagogiques (écoles, collèges, lycées).

Les établissements agricoles ne sont pas gérés par un Ogec, mais par une AOR qui est aussi une association loi 1901.

La FNOGEC est une fédération associative qui assure une triple mission.

1. Représenter

La Fédération des Ogec représente les Ogec auprès des différentes instances de l'Enseignement catholique. Elle veille au respect, par ses membres, des principes de l'Enseignement catholique et des orientations définies par les instances compétentes.

En tant que "Fédération des employeurs" des 80 000 salariés des Ogec, la FNOGEC négocie au sein de la Confédération de l'Enseignement privé non lucratif (CEPNL), représentative pour la branche d'activité et des différentes commissions paritaires, les conventions collectives, les accords de branche et autres accords sociaux.

2. Accompagner

Par l'intermédiaire de ses fédérations régionales et départementales (Urogec et Udogec), la FNOGEC apporte compétences, expertises, aide et assistance aux organismes de gestion des établissements dans les domaines économique, financier, social, juridique et fiscal appliqués aux spécificités de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État comme :

- Le développement de la vie associative
- Le droit social et la gestion des ressources humaines
- La gestion financière économique et comptable
- Le développement des financements publics et privés
- La restauration, la petite enfance, l'accompagnement éducatif
- Le service civique
- L'audit et l'organisation territoriale

3. Animer

La FNOGEC fait vivre son réseau en le rassemblant, en créant des événements fédérateurs, en mettant en place des projets collaboratifs. Les bénévoles aux cotés des actifs (salariés et enseignants) sont ceux qui vont accompagner les volontaires en Service Civique tout au long de leur mission, en tant que tuteurs et/ou accompagnateurs.

Méthode d'élaboration et périmètre de ce compte-rendu

La FNOGEC se dote d'outils bureautique tel qu'un requêteur et analyse les bases de données ainsi constituées pour permettre :

- L'analyse des projets de missions déposés auprès de la FNOGEC et des Udogec Urogec, par les structures d'accueil (établissements scolaires)
- L'analyse des contrats, en complément de la requête tirée de l'application d'Elisa
- L'analyse du suivi du tutorat, sous forme de questionnaire, auquel 41 % des structures d'accueil ont répondu.

L'activité de notre secteur correspond au cycle d'une année scolaire. Elle n'est donc pas organisée en année civile.

Afin de refléter fidèlement la réalité du dispositif tel qu'il est déployé et mis en place dans les établissements, **le présent rapport d'activité se base sur le cycle de l'année scolaire de septembre 2022 à aout 2023, les contrats ont donc débuté en septembre 2022 et s'achèveront entre avril et juillet 2023.**

L'année 2022/2023 n'étant pas achevée, certaines données peuvent s'appuyer sur l'année antérieure 2021/2022, tout en sachant que le volume de volontaires est similaire (636 pour 22/23 – 656 pour 21/22.

1ere partie : les missions de Service Civique

A) Description des missions

Les missions déployées s'inscrivent toujours dans les « projets d'école ou d'établissement »

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. » (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République)

« L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience ». Dans ce but, elle « développe les facultés intellectuelles, exerce le jugement, introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, promeut le sens des valeurs et prépare à la vie professionnelle ». (Article 6 des statuts de l'Enseignement catholique en France)

« L'école est un lieu indispensable à la construction d'une société juste et harmonieuse. Ainsi, l'enseignement scolaire doit tendre à faire acquérir à l'élève des techniques, des connaissances, des structures mentales et des méthodes intellectuelles, des attitudes morales et sociales qui lui permettent de s'épanouir dans sa personnalité et de s'insérer dans la communauté humaine comme un membre utile ». (Article 7 des statuts de l'Enseignement catholique en France).

Le projet éducatif est le garant de l'unité de l'école, de la communauté qui la constitue et de sa mission. Le projet éducatif et le projet d'établissement sont deux éléments de référence qui doivent guider l'action des membres de la communauté éducative.

Chaque établissement définit son projet éducatif. Il a pour objet la formation et l'épanouissement des élèves et prend en compte toutes les dimensions de la vie de l'établissement.

Le projet d'établissement fixe quant à lui concrètement les objectifs à atteindre, en fonction du projet éducatif. Il énonce également les valeurs qu'il souhaite mettre en œuvre.

Les missions déployées peuvent également s'adosser à des événements ou programmes nationaux du ministère de l'Éducation nationale comme la Cordée de la réussite, le dispositif E3D (*Ecole* ou *Etablissement en Démarche globale de Développement Durable*), le projet *Ecole 21*, *Génération 2024*....

En cela, les missions peuvent permettre de poursuivre des projets déjà existants et de démultiplier l'impact de ces projets, tout en innovant dans les moyens pour y parvenir, ou de lancer de nouveaux projets.

D'autres missions peuvent être construites autour de sujets qui peuvent être liés à l'actualité, aux événements régionaux ou locaux ou simplement pour répondre à une forte envie de faire aboutir un projet porté par l'équipe éducative et le chef d'établissement en y associant les élèves.

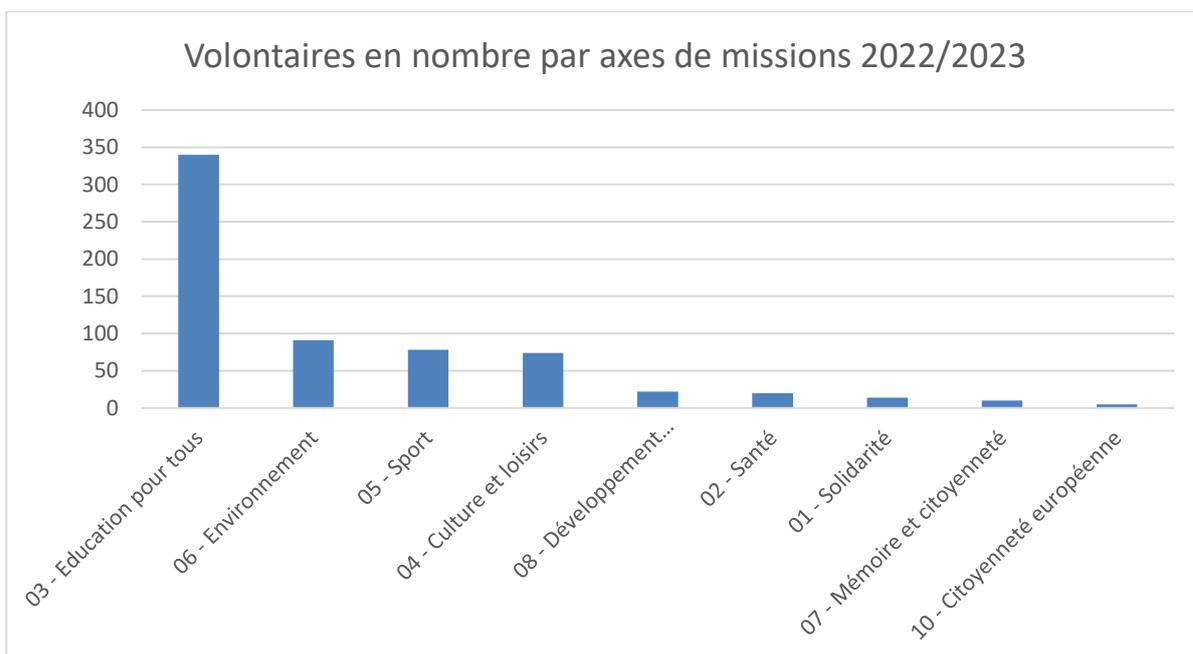
L'ensemble de ces actions implique tous les acteurs de la communauté éducative et y associe le volontaire en Service Civique.

Les élèves ou étudiants de 6 à 22 ans constituent principalement le public bénéficiaire des activités menées, mais également la communauté éducative et les parents d'élèves.

La répartition des volontaires sur les 8 axes

636 volontaires ont exercé une mission.

« Education pour tous » est l'axe de mission le plus mis en œuvre par les établissements, ce que l'on constate depuis le début de notre agrément, et qui s'explique par notre activité d'enseignement.



La mesure « Devoirs faits » a été lancée en novembre 2017 par le Ministère de l'Éducation. La FNOGEC a été « homologuée Devoirs Faits » sur les axes Education pour tous, Culture et loisirs, Solidarité et Développement international. La proportion de « Devoirs faits » représente sur le total de ces missions :

Axes concernés	nbre de "devoirs faits"	nbre de missions sur ces axes	Devoirs faits mis en place sur ces axes
01 - Solidarité	2	14	14%
03 - Education pour tous	71	340	21%
04 - Culture et loisirs	9	74	12%
08 - Développement international	4	22	18%
	86	450	

Les missions	Les activités confiées aux volontaires
Éducation pour tous	Animation d'ateliers de soutien scolaire aux élèves en difficulté ou en situation défavorisée.
Culture et loisirs	Participer à la mise en place d'expositions culturelles ou de spectacles ; Organisation de sorties culturelles (théâtre, musée, exposition) ; Animation d'ateliers de découverte des livres.
Sport	Participer au développement de nouvelles activités sportives ; Participer à l'organisation de rencontres sportives (tournois) ; Sensibiliser les élèves à la pratique d'une activité physique ; Favoriser l'accès au sport pour tous.
Environnement et développement durable	Éco médiation pour l'obtention du label « éco-école », découverte de l'environnement aux élèves par des randonnées pédestres ou autres sorties. Sensibiliser les élèves et les parents au développement durable.
Mémoire et citoyenneté	Participer à des actions de médiation à la citoyenneté ; Participer à des projets contribuant à la prise de responsabilité Civique.
Santé	Participer à l'information et prévention des risques liés aux addictions (drogues, tabac, alcool, jeux vidéo...) ; Participer à des actions en faveur de l'éducation à la nutrition (ex : « semaine du goût ») .
Solidarité	Promouvoir la solidarité nationale ou internationale auprès des élèves/étudiants de l'établissement, notamment par des actions de cohésion sociale d'intégration, auprès de certains élèves et leurs familles, des actions de solidarité intergénérationnelle et de sensibilisation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
Développement international	Promouvoir la solidarité, l'engagement et la réflexion ; le vivre ensemble ; les valeurs de partage, d'ouverture, de fraternité, de coopération, de réciprocité...
Citoyenneté européenne	Animer différentes actions de sensibilisation et d'échanges autour de la construction européenne, des valeurs européennes et de la citoyenneté européenne, avec la priorité d'œuvrer pour des publics défavorisés souvent éloignés des opportunités de mobilité en Europe

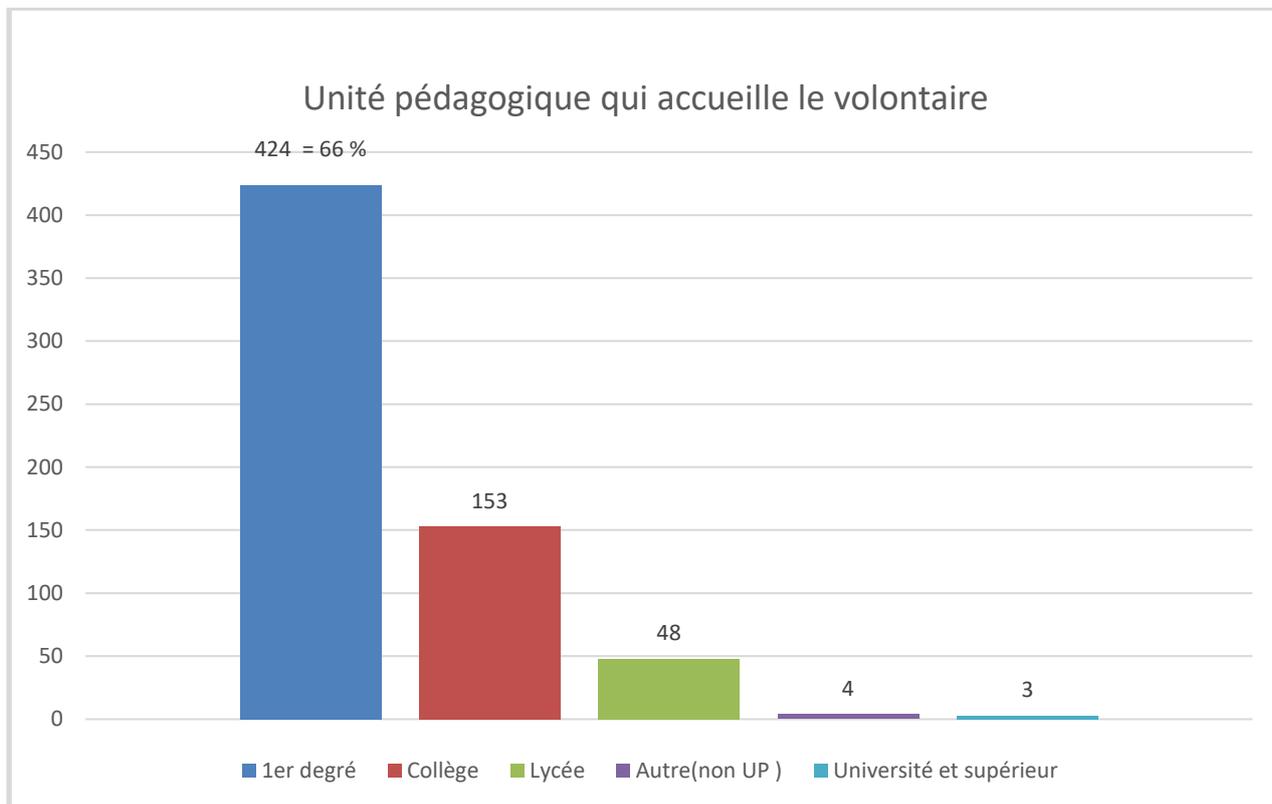
61 % des missions ont permis d'expérimenter de nouveaux projets.

67 % des missions ont évolué pour les motifs suivants :

adaptée aux résultats constatés au-dessus des objectifs initiaux	22%
adaptée suite aux propositions faites par le jeune	22%
adaptée suite aux motivations personnelles du volontaire	9%
adaptée aux résultats constatés en deçà des objectifs initiaux	9%
autres motifs	7%

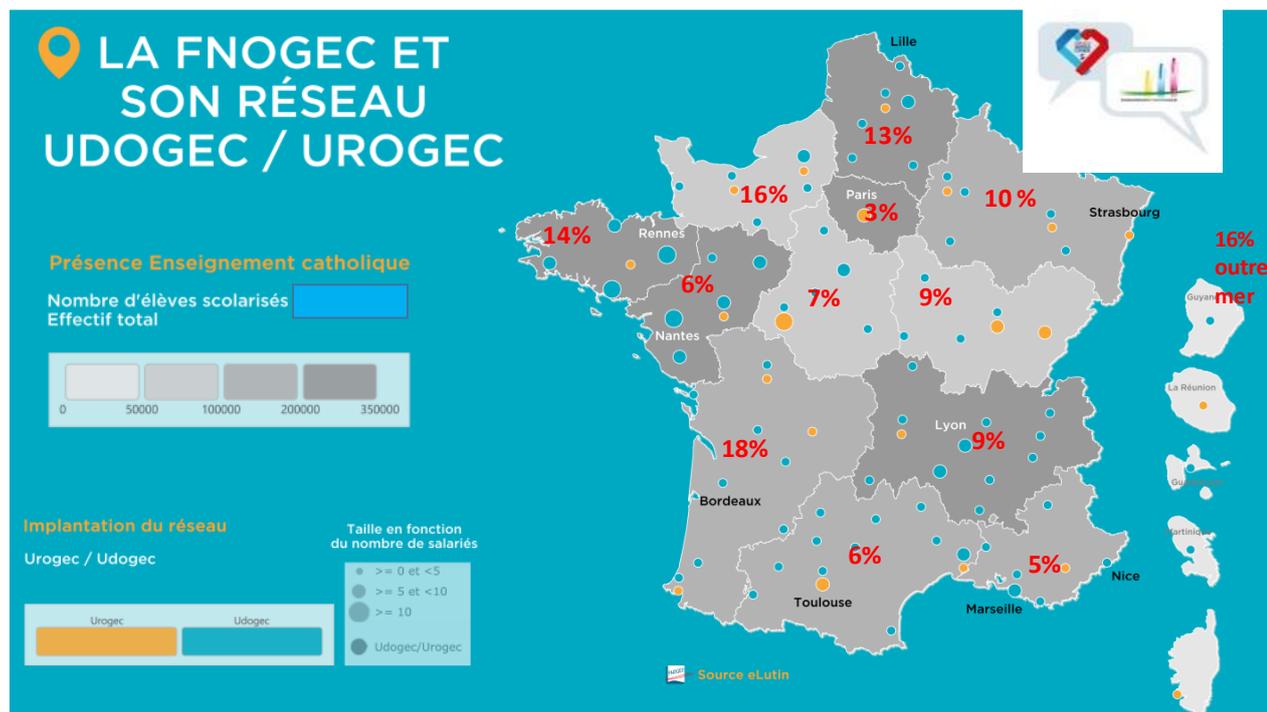
La typologie des établissements d'accueil est représentée par ce diagramme.

Les écoles accueillent le plus de volontaires, ce qui correspond à la proportion générale nationale.



La FNOGEC, pour permettre au plus grand nombre d'établissements de bénéficier du dispositif, autorise l'accueil de 2 volontaires maximum, aux structures scolarisant plus de 300 élèves. 7 % des établissements ont ainsi accueilli 2 volontaires.

Toutes les missions se sont déroulées en France et dans les départements d'outre-mer, et ont été exercées au sein d'un seul établissement scolaire, de façon continue.



En terme de rapport volontaires / nombre d'unités pédagogiques par région, la région Nouvelle Aquitaine a accueilli le plus grand nombre de volontaires (18 %), s'en suivent les territoires ultra marins.

Les départements qui ont accueilli le plus de volontaires sont Le Nord (49) et la Gironde (41). Vous trouverez en annexe le nombre de volontaires par département.

B) Conditions d'exercice des missions

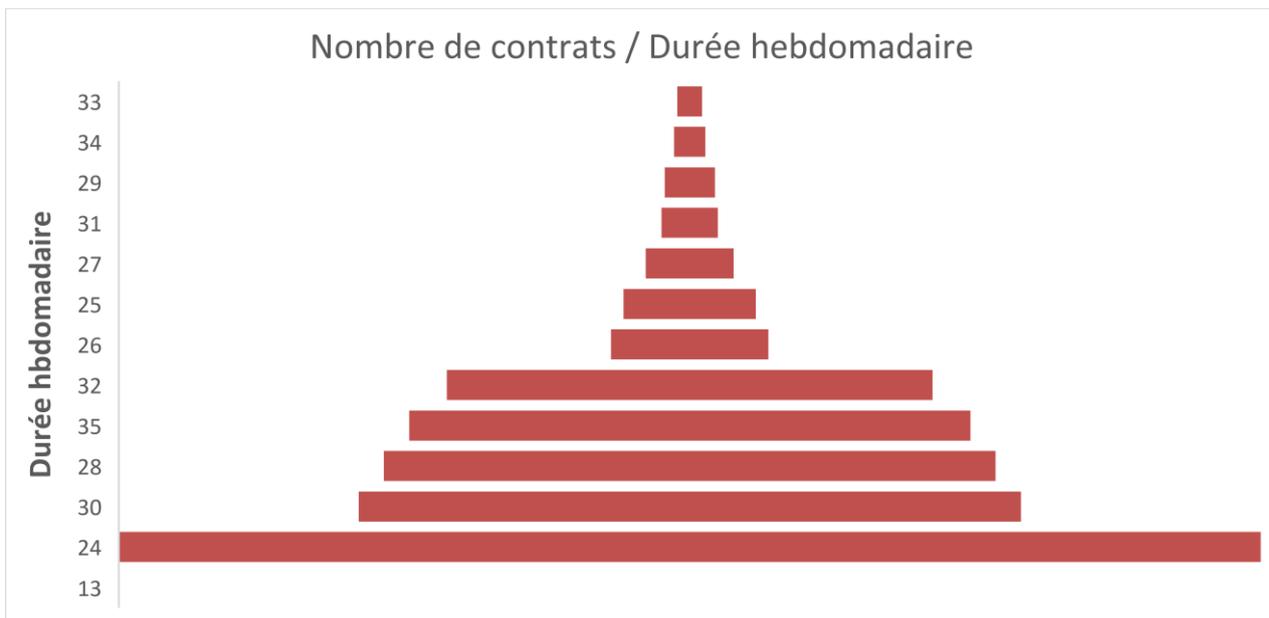
La FNOGEC utilise un outil de formulaires et de requêtes pour centraliser les projets d'accueil, les dossiers des volontaires et organiser les formations.

La Fnogec ou les Udogec Urogec mettent à la disposition des établissements scolaires des outils, fiches et guides d'accompagnement du volontaire élaborés par la Fnogec.

En moyenne les volontaires sont présents dans les établissements 4 jours ouvrés par semaine, s'expliquant par le fait que leurs activités s'exercent auprès des élèves scolarisés.

Les missions sont le plus souvent de 24 heures. Les horaires sont adaptés pour les volontaires qui poursuivent leurs études (en fonction des cours et des examens) et pour ceux occupant un emploi. Le plus souvent les volontaires se voient remettre un planning de temps de présence élaboré en début de mission. **Elles ne s'exercent pas pendant les week-ends.**

En raison du cycle scolaire, la fermeture des établissements bénéficie aux volontaires. Les volontaires sont alors en congés, sauf quelques exceptions. Compte tenu que le nombre de jours de vacances scolaires est supérieur aux droits acquis par les volontaires, **on peut dire que les missions sont suspendues pendant 24 jours en moyenne.**



93 % des volontaires exercent leur mission en étant intégré à des équipes (personnel de vie scolaire, enseignants, bénévoles, chef d'établissement). Il est à noter que le bénévolat est une des caractéristiques essentielles de l'Enseignement catholique. Il s'exerce sous différentes formes que ce soit par la participation à des activités au sein de l'école ou par le fonctionnement de la vie associative au sein de l'établissement. (Association des parents d'élèves APEL, Fédération sportive UGSEL, Ogec ...). 6 % de volontaires exercent leur mission avec leur seul tuteur.

Les activités menées par les volontaires sont complémentaires à celles des enseignants, personnel de vie scolaire et elles s'exercent au même moment et conjointement.

La mission d'accompagnement du volontaire par le tuteur s'exerce pendant leur temps d'activité.

Dans le cadre de la réciprocité, 17 volontaires ont rejoint des établissements d'enseignement général ou agricole, avec le soutien de France Volontaires.

Afin d'acter notre collaboration active depuis 2016 avec France Volontaires, <https://france-volontaires.org/#> nous avons signé une convention de partenariat le 11 mai 2022, pour 3 ans. Cette convention nous a permis de poser de nouvelles bases de travail collaboratif pour l'accueil de ces jeunes en particulier et plus généralement pour une meilleure promotion partagée du dispositif.



Le CNEAP, associé à la Fnogec pour le service civique depuis 2011 s'implique particulièrement dans cette convention, grâce à son réseau EADR-SI du CNEAP. <http://www.solidacoop-cneap.fr/le-reseau-eadrsi/>

En effet, l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), qui au CNEAP prend le nom d'Éducation au Développement Rural et à la Solidarité Internationale (EADR-SI), fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement catholique agricole.

Cette année le CNEAP a multiplié ses collaborations avec le RED (Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale). Le RED est un réseau de l'enseignement agricole, né en 1998, dédié à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI). Il dépend du BRECI (bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale) du ministère de l'Agriculture. <https://red.educagri.fr/le-red/>. Une belle synergie a permis l'élaboration d'un [guide](#), des rencontres ...

De plus, 3 volontaires venant spécialement de pays d'Europe ont rejoint des établissements d'enseignement général ou agricole. Pour se faire, nous avons remis aux établissements les coordonnées d'institutions qui peuvent aider au recrutement, telles que les Alliances françaises, les Instituts français, les représentations des régions françaises à l'étranger, les agences Erasmus+ nationales, Eurocities, l'OFAJ pour l'Allemagne etc.

Pays /nationalité	Nombre
BENIN	1
BRITANNIQUE	2
Indien	2
LIBAN	2
MADAGASCAR	1
MAROCAINE	1
PEROU	3
Philippine	3
Sud-africaine	1
Brésilienne	1
Total général	17

Allemande	2
Espagnole	1
Total général	3

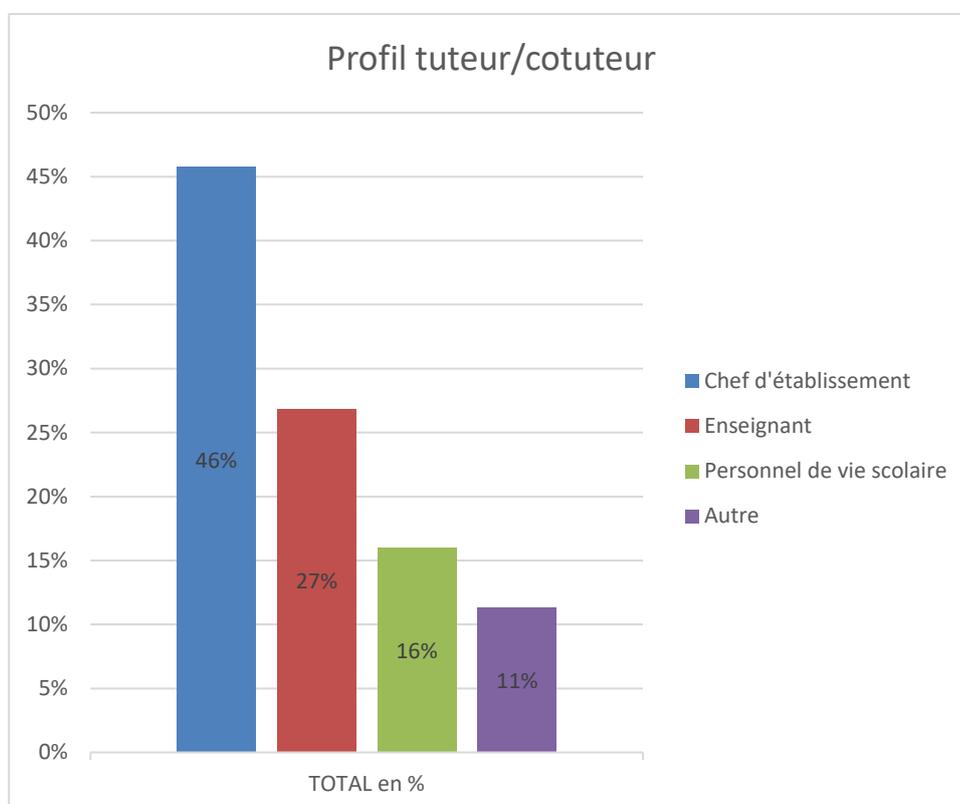
2eme partie : le tutorat et l'accompagnement au projet d'avenir

A) Tuteurs et formation

La FNOGEC ou les Udogec Urogec n'interviennent pas dans le choix du tuteur, la décision est du ressort de l'établissement. Le tuteur est souvent impliqué dès l'élaboration du projet d'accueil d'un volontaire.

Un tuteur accompagne un volontaire, voire deux s'ils effectuent ensemble la même mission.

Nous encourageons les établissements scolaires à mobiliser 1 tuteur et 1 cotuteur pour chaque jeune. **31 % des volontaires sont accompagnés par un tuteur et un cotuteur.** Nous introduisons dans la convention de mise à disposition les coordonnées du cotuteur, le cas échéant.



Par ailleurs 93 % des volontaires **sont accompagnés en plus de leur tuteur/cotuteur par les membres des équipes.**

Les sessions de formation de 22/23 ne sont pas encore toutes délivrées. Elles auront été principalement délivrées par notre prestataire l'Afocal <https://www.afocal.fr> en présentiel à Paris et en région. En raison des grèves nationales quelques sessions qui étaient prévues en présentiel ont dû être annulées et se sont finalement déroulées à distance.

Sur 2021/2022, (656 volontaires en contrats en 21-22 / 636 en 22-23) 200 participants des structures d'accueil ont suivi une formation.

Les nouveaux tuteurs représentent en moyenne 90 % de ces sessions. Nous tolérons que les tuteurs ayant déjà suivi une formation datant de moins de 3 ans, en soit dispensés.

Les tuteurs de la région PACA ont été formés en région par Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement, Cotravaux ou l'UFCV.

De plus la Fnogec a mis en œuvre différentes sessions de formation spécifiques en visio délivrées à distance, pour préparer l'accueil de volontaires de la rentrée 22/23 :

- 1/4/2022 : accueillir un volontaire hors Europe, ce qu'il faut savoir
- 13/6/2022 : accueillir un volontaire européen, ce qu'il faut savoir
- 21/09/2022 : les fondamentaux du SC et le rôle du tuteur pour toutes les structures d'accueil, afin de les préparer très tôt à ce rôle : 145 participants

Les modules suivis ont été :

Atelier de découverte du rôle de tuteur
Accompagnement du volontaire pendant la mission
Projet d'avenir et bilan nominatif

B) Organisation du tutorat

Les tuteurs consacrent en moyenne 5 heures par mois à l'accompagnement du volontaire, sur sa mission et son projet d'avenir. Comme mentionné ci-dessus, les tuteurs sont formés lors des sessions de formation à leur rôle et à la pratique des outils de suivi qui sont à leur disposition.

Avant le début de mission, la FNOGEC ou les Udogec Urogec envoie le « **guide du tuteur** » par mail à chaque tuteur et les informe de la mise à disposition sur le site de la FNOGEC d'un « **guide-outil d'accompagnement** » comprenant 4 fiches outils (voir annexes) :

- Dispositif d'accompagnement
- Planning d'activité
- Analyse des situations vécues
- Identification des compétences développées (RECTEC)

Certains établissements élaborent avec le volontaire un planning des activités sous forme d'emploi du temps.

Un questionnaire est rempli en fin de mission par le tuteur et le volontaire. Ce formalisme permet de mettre en œuvre l'engagement de suivre le volontaire après sa mission et de collecter des informations complémentaires sur le déroulement de la mission.

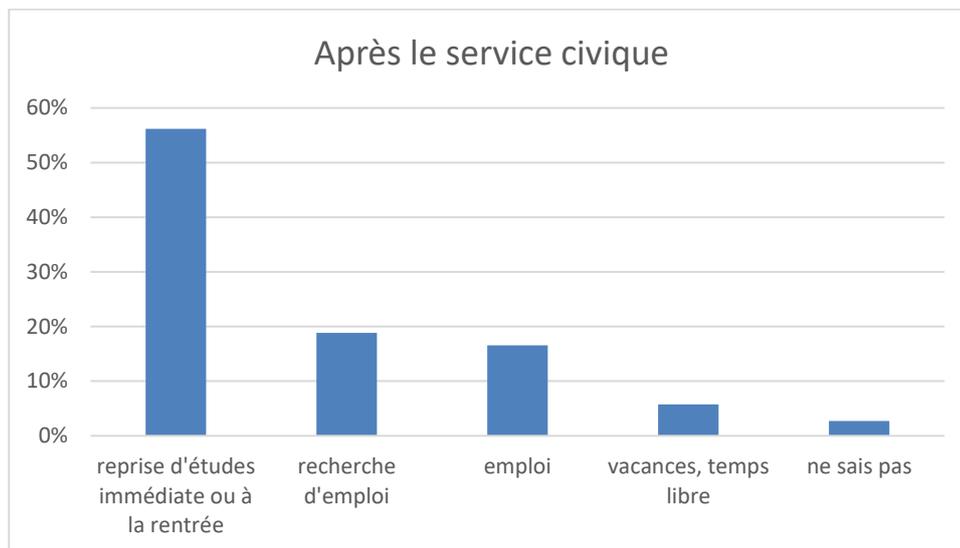
C) Accompagnement et projet d'avenir des volontaires

Le suivi du projet d'avenir est formalisé par une fiche à compléter au moins 3 fois au cours de la mission qui est incluse dans le guide d'aide à l'élaboration du projet d'avenir. (voir annexes). Ce guide est remis au début de la mission au volontaire et au tuteur.

Les ressources utilisées sont externes et internes. Nous pouvons proposer aux volontaires intéressés des formations qualifiantes (CQP) sur les métiers de la vie scolaire, ou des informations sur les métiers de l'enseignement.

91 % des missions se sont déroulées sans difficulté. Les différentes difficultés relevées sont des difficultés relationnelles ou de comportement ou d'absence répétées.

En fin de mission, la situation des volontaires est schématisée par le diagramme suivant :



3eme partie : les volontaires

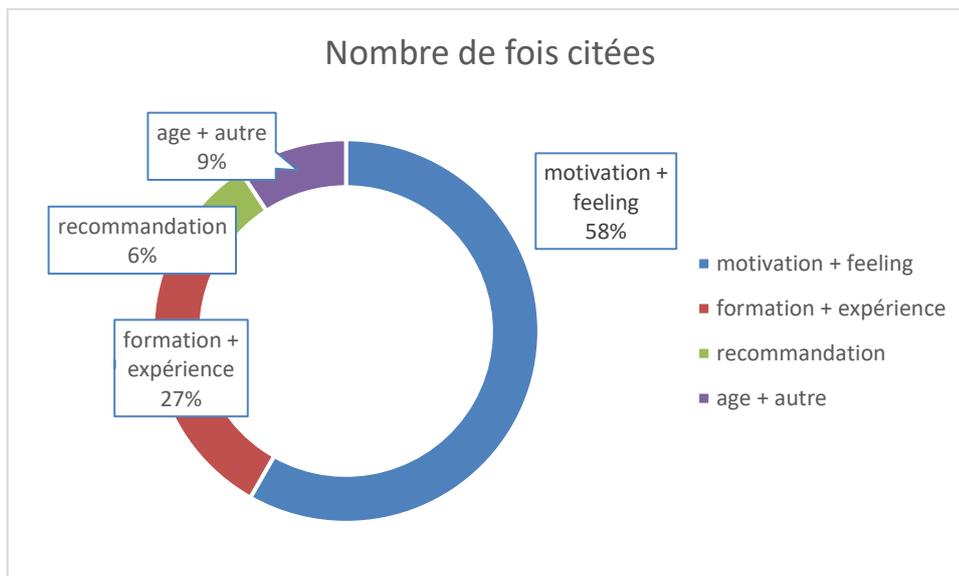
A. Choix des volontaires

Dans le respect de la procédure de l'Agence du Service Civique, **tous les établissements ont mis en ligne leur offre de mission sur le site du Service Civique, procédure** grâce à laquelle 73% volontaires ont pu être sélectionnés. Les établissements scolaires nous ont remonté des difficultés lors des créations de comptes sur le site de l'agence. Les problèmes ne sont pas résolus rapidement par l'équipe technique de l'Agence, ce qui retarde la sélection des volontaires.

Quelques-uns ont utilisé en plus le propre réseau (19%)

En moyenne 5 candidatures ont été déposées par annonce, pouvant aller de 1 à 30.

78% des volontaires ont fait l'objet d'un entretien en tête à tête et **le critère essentiel** de sélection est la **motivation**, puis combinées avec le ressenti, la formation et l'expérience.



Il faut noter que dans notre environnement particulier qu'est l'enseignement, nous veillons à ce que les volontaires ne soient pas en difficulté, que ce soit par rapport à leur propre vécu, ou à leur propre niveau d'études. Aussi, pour le recrutement les établissements sont dans l'obligation de ne pas négliger le critère de la formation.

51 % (66 % en N-1) des établissements n'ont connu aucune difficulté de sélection du volontaire. Les difficultés rencontrées sont le manque de candidatures (32 %) (24 % en N-1) et les profils des candidats non adaptés.

Le nombre de volontaires accueillis est moindre que celui prévu dans l'agrément. (636/952). Toutes les régions ont connu des difficultés de recrutement et davantage que l'année précédente.

Les dates de démarrage ont été globalement respectées. La durée moyenne des missions est de 7.95 mois.

B. Accueil des volontaires

Les salariés et les enseignants de l'établissement sont tous informés par le chef d'établissement le plus souvent, de l'arrivée du volontaire. Dans la majeure partie des cas le volontaire participe à la réunion de pré-rentree.

Avant le début de la mission, la FNOGEC ou les Udogec Urogec envoient aux établissements scolaires l'affiche « les 8 principes fondamentaux du service civique » et leur recommande de l'afficher dans un endroit visible de tous les acteurs comme la salle des professeurs.

Chaque volontaire reçoit un livret d'accueil avant de débiter sa mission. (voir annexe)

Chaque volontaire a bénéficié dans son établissement d'une phase de formation-intégration, notamment en participant à la réunion de pré-rentree et en étant présenté à l'ensemble de l'équipe et aux parents d'élèves.

Sur les 32 % de missions qui ont évoluées par rapport à la mission initiale, 77 % l'ont été sur propositions des volontaires.

C. Profil des volontaires

La moyenne d'âge en début de mission est de **21 ans**

Niveau de formation	Nombre de volontaires en 2022	Taux (%)	Au niveau national en 2021
<i>Supérieur au Bac</i>	266	42 %	37.5 %
<i>Sortie de terminale avec le Bac, ou abandon des études supérieures sans diplôme (niveau IV)</i>	275	43 %	41 %
<i>Inférieur au Bac</i>	95	15 %	21.5%
<u>Total</u>	636	100 %	100 %

On constate des écarts sur les niveaux BAC ou supérieur. Il faut noter que dans notre contexte, il est difficile de sélectionner des volontaires sortis très tôt du système scolaire dont la mission est d'accompagner des élèves et qui pourraient se retrouver dans des situations difficiles, d'inconfort et compte tenu du contexte il est quasiment impossible d'accueillir des décrocheurs scolaires

<i>Personnes en situation de handicap</i>	4	0.63 %	1,6 %
<i>Personnes mineures</i>	10	1.57 %	6.9%

Nous évitons de sélectionner des mineurs, car par expérience nous savons que les plus jeunes risquent d'être en difficulté lorsqu'ils accompagnent des élèves, qui peuvent être d'un âge équivalent. Et nous ne permettons pas que des mineurs puissent exercer leur mission dans des lycées, pour les mêmes raisons.

Genre	Nombre de volontaires en 2022	Taux (%)	Moyenne nationale 2021 (%)
<i>Homme</i>	159	25 %	37 %
<i>Femme</i>	477	75 %	63 %

La proportion des femmes représente 75 %, ce qui correspond à la répartition Femme Homme constatée dans notre branche d'activité.

Nous n'avons pas mis en place d'action spécifique pour favoriser l'accueil des volontaires issus de zones rurales, ni de quartier prioritaire, ni pour les décrocheurs, ni pour les mineurs, cependant :

- 39 % des volontaires sont issus de zones rurales**
- 1.26 % des volontaires présentent un handicap**
- 4.72 % des volontaires bénéficient de l'indemnité complémentaire sur critère sociaux**



Nous demeurons le plus attentif possible sur le point de la mixité sociale, et insistons auprès des établissements scolaires au moment de la sélection du candidat, qu'ils effectuent eux-mêmes.

30 volontaires sont de nationalité étrangères dont 20 qui sont venus spécialement de leur pays d'origine pour exercer une mission.

D. Ruptures de contrats

9 % de départs anticipés ont eu lieu. Sur ces 9 %, 95 % ont eu lieu avant 6 mois. Ces missions interrompues ne seront pas validées en tant que telles.

motif	nbre	%
06 - Commun accord entre les parties	33	57%
04 - Embauche en CDD d'au moins 6 mois ou CDI	8	14%
01 - Abandon de poste	7	12%
09 - Reprise d'études	5	9%
07 - Le volontaire n'a jamais pris son poste	3	5%
02 - Faute grave d'une des parties	1	2%
05 - Embauche en CDD moins de 6 mois	1	2%

58

Les ruptures d'un commun accord correspondent dans 100 % des cas à une démission de la part du volontaire. Les abandons de poste correspondent à des situations où le volontaire s'est absenté sans fournir de justificatif et n'a plus donné de ses nouvelles, malgré les prises de contacts par téléphone ou par mail de la part de l'établissement scolaire.

4eme partie : la formation civique et citoyenne

La durée de la formation civique et citoyenne (volets pratique et théorique) est depuis cette année de 3 jours, dont 2 jours consécutifs pour la FCC.

Nous avons pris connaissance de l'instruction de cadrage de la FCC publiée en juin 2021 par l'Agence du Service Civique et nous en respectons le cadrage.

A. Volet pratique : formation PSC1

En 2022/2023, 636 volontaires ont conclu un contrat de service civique. Au 30 avril 2023 toutes nos sessions de formation PSC1 n'ont pas été encore délivrées. Elles auront toutes été délivrées dans les territoires (pas de formation « nationale » organisée à Paris) .

En 2021/2022, 350 formations PSC1 ont été délivrées, représentant 53 % sur la totalité des contrats, et 55 % sur les contrats non rompus au cours des 2 premiers mois (630 contrats), c'est-à-dire la **quasi-totalité des volontaires non titulaires de ce diplôme, ou possédant un diplôme trop ancien.**

En effet, les volontaires qui détiennent ce même diplôme depuis moins de 2 ans ont été dispensés de suivre cette formation.

La plupart des formations ont été délivrées par notre organisme partenaire, l'Ugsel (Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique) <https://www.ugsel.org/> en région.

L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre **UGSEL** est une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Elle est également agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation Prévention et Secours Civiques.

B. Volet théorique Formation Civique et Citoyenne

En 2022/2023, 636 volontaires ont conclu un contrat de service civique. Les sessions de formation ont toutes été organisées dans les territoires, en présentiel.

Nous avons fait appel à l'AFOCAL, organisme externe, partenaire de la Fnogec. L'AFOCAL propose partout en France des actions éducatives ou de formation qui trouvent leur public aussi bien chez les jeunes que chez leurs familles (BAFA, formation des délégués de classes, ateliers sur internet et les réseaux sociaux, conférences...), des appuis aux activités périscolaires, des programmes contribuant à l'accompagnement des bénévoles.... <https://www.afocal.fr/>

Elle s'est déroulée sur 2 journées consécutives et a été déclinée en région par les Udogec Urogec et à Paris par la Fnogec.

La thématique choisie «Citoyen de l'Espérance, engagés pour un monde plus juste et plus solidaire » était en adéquation avec le référentiel. Le programme de la formation se trouve en annexe.

Les sessions de formation de 22/23 ne sont pas encore toutes délivrées. Elles auront été principalement délivrées par notre prestataire l'Afocal <https://www.afocal.fr> en présentiel à Paris et en région. En raison des grèves nationales quelques sessions qui étaient prévues en présentiel ont dû être annulées et se sont finalement déroulées à distance.

En 2021/2022, 550 volontaires ont été formés.

Seme partie : le Service Civique au sein de votre structure

A. L'organisation interne pour la gestion

La Fnogec détenant l'agrément collectif, le processus entre la fédération nationale (Fnogec), les fédérations (Unions) territoriales (Udogec-Urogec) et les structures d'accueil (établissements scolaires) est décrit au point 6.

La charge de travail correspond à 2 personnes à plein temps au sein de la Fnogec.

De façon permanente, une salariée à temps plein affectée à la gestion des dossiers et à la coordination du dispositif pour l'Enseignement catholique et une assistante salariée à raison de 2 jours par semaine sur une grande partie de l'année assurent la gestion opérationnelle qui est supervisée par la secrétaire générale de la fédération.

D'autres personnels issus de notre partenariat (SGEC, CNEAP) ainsi que des assistantes de la FNOGEC sont mobilisés au moment de l'étude des projets et de la préparation et de la délivrance des formations.

Dans la plupart des Udogec Urogec, un temps partiel a été recruté.



La FNOGEC est partenaire de la Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique avec plusieurs mouvements et services d'Église. <https://jeunes-vocations.catholique.fr/service-civique/la-plateforme-ecclesiale/>

Cette Plate-forme est régie par une charte qui réaffirme la volonté de ces partenaires de placer le jeune au cœur de leurs propositions de volontariat en lui offrant une mission utile et un accompagnement de qualité.

Les membres de la Plate-forme travaillent également à mutualiser leurs expériences, leurs outils.

Nous n'avons pas accueilli de volontaires d'autres organismes.

B. Les frais

Les prestations complémentaires de 111.35 € sont principalement versées par virement (95 %) ou en nature sous forme de fourniture de repas et/ou de logement, par les établissements scolaires. Ces seules dépenses des établissements scolaires sont identifiées dans les comptabilités dans les comptes de charge de personnel (648). Le montant versé est limité au forfait de la prestation complémentaire de 111.35 €

Les établissements scolaires ne supportent aucun frais relatif aux formations volontaires et tuteurs, les fédérations territoriales ou nationale en supportant la charge.

Les coûts comptabilisés sont identifiés dans des différents comptes comptables en fonction de la nature de la dépense (613 locations de salles, 622 honoraires, 625 déplacements et repas) et en comptabilité analytique, ce qui nous donne une vision globale de l'activité de service civique.

Les 100 euros versés chaque mois par l'Etat ont permis à la FNOGEC, détentrice de l'agrément, de financer les frais de structure pour la gestion centralisée et la coordination du dispositif déconcentré et de financer en partie les sessions de formation à destination des tuteurs et des volontaires. Comme expliqué précédemment, ces ressources financent également les salariés en charge de la gestion du dispositif.

86 % des subventions mensuelles et de formations perçues par la FNOGEC, concernant les Udogec Urogec, leur sont reversés. Ces subventions leur ont permis de financer les couts de formations, de structure et de gestion.

C. La communication et la valorisation

La FNOGEC et ses partenaires ayant pour objectif de développer le dispositif sur le territoire et d'accompagner au mieux les structures d'accueil promeuvent ses actions par différents moyens.

Le site de la FNOGEC comporte une rubrique dédiée au Service Civique, alimentée et mise à jour en permanence. Elle comporte également des informations d'ordre général sur le Service Civique et le compte rendu d'activité. <http://www.FNOGEC.org/service-civique>. Les sites de nos partenaires présentent également régulièrement des articles.

La FNOGEC et ses partenaires publient des magazines et newsletters mensuelles à destination de leurs adhérents. Le magazine Le Mag des Ogec publié par la FNOGEC, relaie les différents temps forts du Service Civique. (Voir notre site FNOGEC)

La FNOGEC possède des comptes Facebook, Link in, une chaine YouTube.

(<https://www.youtube.com/user/FNOGEC>). Nos partenaires ont également des comptes twitter. Nous relayons nos évènements et nos actualités sur ces espaces.

Le dispositif du Service Civique au sein de l'Enseignement catholique est fondé sur un **partenariat** entre la **FNOGEC**, l'**UGSEL**, le **SGEC**, le **CNEAP** et **RENASUP**. La **FNOGEC** est également partenaire de la **Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique** <https://jeunes-vocations.catholique.fr/volontariat-annees-pour-dieu/service-civique/ressources-service-civique/> avec plusieurs autres mouvements et services d'Église.

La **FNOGEC** et les **Udogec Urogec** relaient les invitations qu'elles reçoivent par mail de la part des différentes directions déconcentrées régionales ou départementales de la jeunesse et des sports aux établissements scolaires et/ou aux **Udogec Urogec**. Nous les invitons à y participer.

6eme partie : la mise en œuvre du Service Civique au sein de votre réseau

A. Questions transversales

Les modalités d'organisation entre la FNOGEC, (fédération nationale) les Udogec Urogec (fédérations territoriales-Unions) et les structures d'accueil (établissements scolaires) sont les suivantes :

La Fnogec au cours du mois de mars lance la campagne, en diffusant une note officielle d'ouverture de période, à destination de toutes les fédérations territoriales (97). Ces dernières relaient cette information aux établissements scolaires de leur périmètre.

L'agrément collectif permet de déconcentrer la gestion du dispositif. **17 fédérations territoriales** (sur les 97 de notre réseau) assurent la promotion et la gestion du dispositif. Elles **gèrent 76 % des dossiers** volontaires. En annexe se trouvent la liste des départements gérés par les Udogec Urogec.

24 % des volontaires (150) sont gérés directement par la Fnogec et correspondent aux :

- régions PACA, les Hauts de France, l'ancienne Franche-Comté, l'ancienne Champagne-Ardenne et les territoires ultra marin,
- territoires d'accueil de volontaires en provenance de pays étrangers, indépendamment de leur localisation
- établissements agricoles d'enseignement catholique indépendamment de leur localisation

La gestion du dispositif global est assurée par la Fnogec. Les Udogec Urogec assurent par déconcentration une gestion pour ce périmètre spécifique, sans en avoir la délégation. Ce qui signifie que les procédures, les formations et l'ensemble des décisions relatives à la mise en œuvre du dispositif est décidée par la Fnogec. De nombreuses notes sont émises par la Fnogec à destination des Udogec Urogec, qu'elles doivent respecter. Un espace de travail collaboratif sous TEAMS permet de partager aisément les documents et les différentes questions et échanges.



Avant la mission		Pendant la mission		Après la mission	
Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs
Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC
Mise à disposition d'outils pratiques pour constituer un projet de mission	FNOGEC	Tutorat et accompagnement des volontaires au quotidien	Etablissement d'accueil	En fin de mission : synthèse sous forme d'entretien	Etablissement d'accueil
Elaboration du projet de mission	Etablissement d'accueil : chef d'étab + tuteur + équipe pédagogique	Réalisation/organisation de la *formation Civique et citoyenne *formation au tutorat *PSC1	FNOGEC POUR LA CONCEPTION DES FORMATIONS UDO/URO ou FNOGEC POUR LA MISE EN ŒUVRE	Réalisation du bilan nominatif	Etablissement d'accueil
Examen des projets déposés par les établissements et validation	UDO/URO ou FNOGEC	Réalisation de l'ensemble des déclarations (formation Civique et citoyenne, attestations de présences, rupture de contrats...) à partir du logiciel ELISA.	UDO/URO ou FNOGEC	Accompagnement du volontaire dans son projet personnel à l'issue de sa mission	Etablissement d'accueil
Mise en ligne de l'offre de mission sur le site de l'Agence	Etablissement d'accueil	Aide et assistance des établissements pour toute question relative au Service Civique, d'ordre administratif, juridique ou financier.	UDO/URO/ ou FNOGEC	Questionnaire à remplir sur le bilan de la mission, destinée à la FNOGEC	Etablissement d'accueil
Recherche et sélection du volontaire Constitution du dossier du volontaire sélectionné	Etablissement d'accueil	Relais des informations destinées aux volontaires diffusées par l'Agence du Service Civique	UDO/URO et FNOGEC		
Edition de l'ensemble des documents contractuels	UDO/URO ou FNOGEC				

Chaque projet de mission déposé par les établissements scolaires est examiné par une commission, au sein de l'Udogec Urogec ou de la Fnogec qui le valide ou le refuse selon que les missions correspondent ou non à l'esprit du Service Civique et aux axes de mission contenus dans l'agrément.

Les différents motifs de refus peuvent être que la mission est :

- trop ambitieuse : risque de difficulté pour le jeune
- pas assez développée, pas structurée
- ne correspond pas à l'esprit du SC
- identique mot à mot à l'année passée
- mélange plusieurs axes, sans cohérence
- similitudes avec du salariat (tâches ou champ lexical)

Une fois le candidat sélectionné par l'établissement, ce dernier constitue le dossier du volontaire et y porte la description de la mission. Ce descriptif est ensuite porté **dans la convention de mise à disposition. A cette étape, les fédérations gestionnaires procèdent à un 2^{ème} contrôle de la mission.**

Dans notre charte de l'intermédiation tripartite, le chef d'établissement et le tuteur s'engagent à mettre en œuvre la mission validée par la commission.

Tout au long de la mission et à chaque étape importante la FNOGEC et les Udogec Urogec accompagnent les structures d'accueil en leur fournissant des procédures, des mode opératoires et des guides réalisés par la Fnogec.

En cas de litige entre le volontaire et l'établissement, l'Udogec Urogec et / ou la Fnogec interviennent en tant que médiateur.

Afin d'éviter des situations non résolues pouvant amener à des mécontentements et à des réclamations de la part du volontaire, la Fnogec a inclus dans son livret d'accueil les coordonnées des médiateurs à contacter en cas de problèmes. (Voir [annexe](#))

Nous organisons le tutorat en formant le tuteur (voir 2eme partie /tutorat et formation) et en mettant à sa disposition des documents utiles à la compréhension de son rôle.

Les indemnités de subsistance sont à la charge des établissements scolaires.

La Fnogec reverse 86 % des subventions mensuelles et des formations perçues aux Udogec-Urogec concernées. La révision du taux est examinée et validée chaque année par le conseil d'administration de la Fnogec.

La Fnogec et les Udogec Urogec ne participent pas aux comités départementaux mis en place par l'Etat au plan local.

B. Points relatifs à l'agrément permettant la mise à disposition des volontaires auprès des organismes tiers (intermédiation)

Nous avons pris connaissance de la charte de l'intermédiation.

Nous avons élaboré notre **propre charte de l'intermédiation**, en nous appuyant sur l'officielle, stipulant nos procédés de gestion, les engagements respectifs de la Fnogec, du chef d'établissement et du tuteur. (voir annexe).

Les structures d'accueil ne sont pas sélectionnées en tant que telle. C'est le projet d'accueil de volontaire retenu qui détermine indirectement quelle structure va être retenue. Toutefois, elles sont toutes membres de notre fédération de part la nature même de notre organisation en cascade d'adhésion de l'Ogec (structure juridique qui porte l'établissement scolaire) à la Fnogec, en lien direct avec le réseau des établissements catholiques d'enseignement.

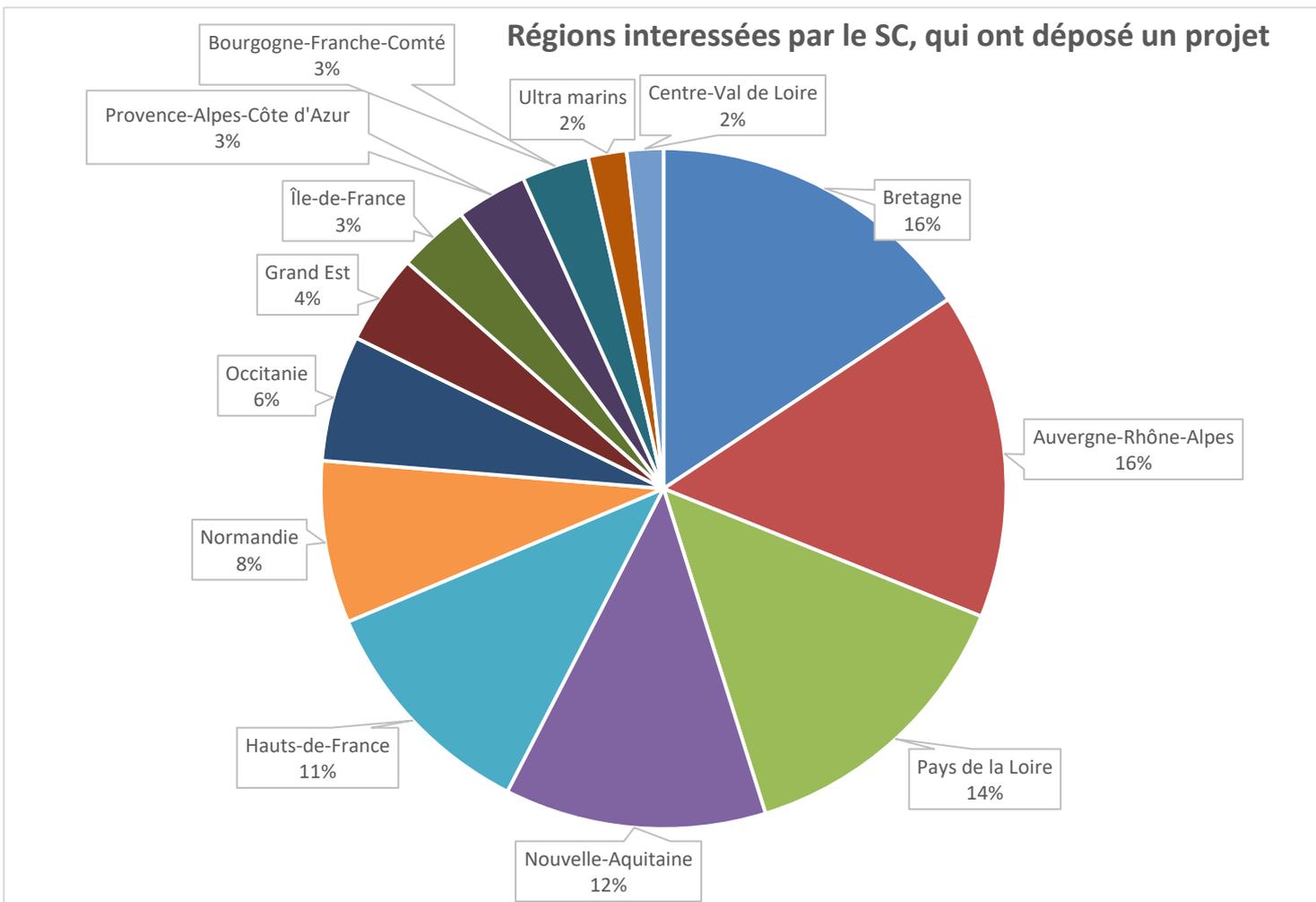
L'ensemble des volontaires est mis à disposition dans les établissements scolaires, contractualisée par une convention de mise à disposition et notre charte d'intermédiation.

7eme partie : Impacts et observations

A. Les impacts

L'intérêt pour cette forme d'engagement aboutissant à des projets collectifs qui n'auraient pas vu le jour sans un volontaire en service civique, ne faiblit pas.

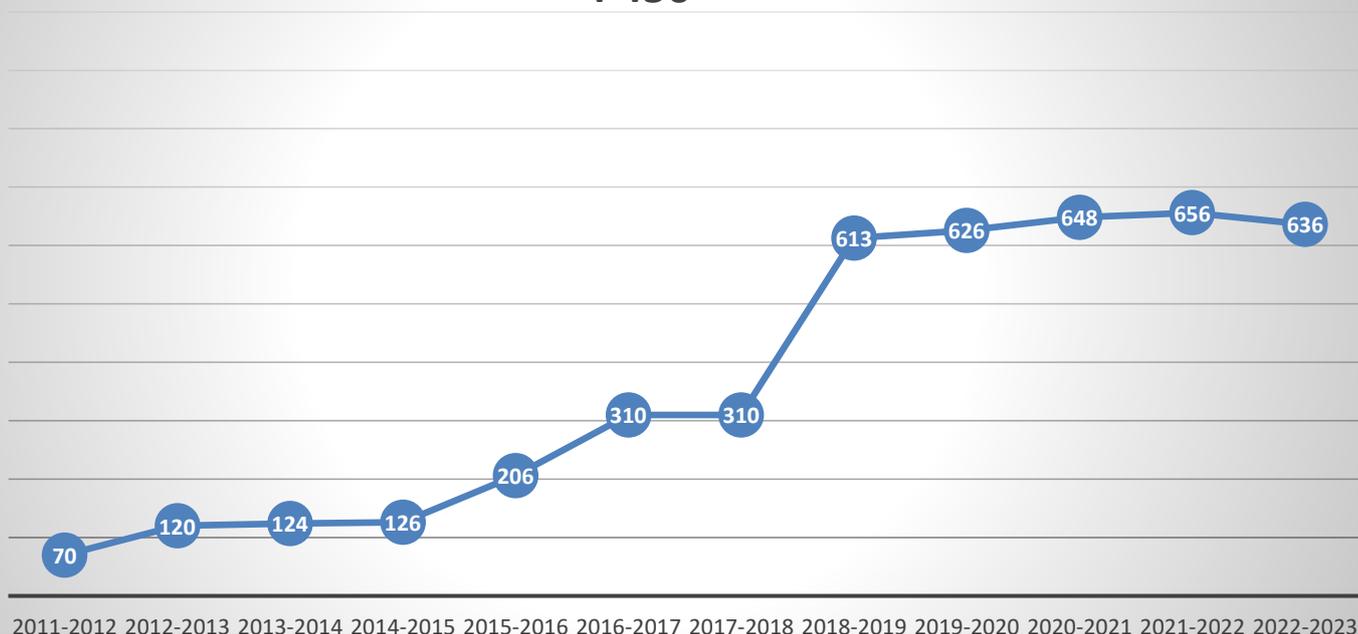
1130 établissements ont déposé 1350 projets d'accueil au total, dont 27 projets d'accueil d'étrangers, ce qui représente 15 % des établissements scolaires d'enseignement catholique. Toutes les régions sont intéressées.



Nous constatons depuis plusieurs années une excellente qualité des projets déposés. Nous refusons en moyenne 15 % des projets pour différents motifs (voir 6^{ème} partie, A/).

Malheureusement tous nos projets acceptés et nos places de volontaires ne sont pas pourvus en raison du manque de candidatures. Nous comptons beaucoup sur les JO 2024, que nous promovons avec l'appui de notre fédération sportive l'Ugsel et à travers 3 missions clés en main, pour passer le cap de 700 volontaires, voire davantage en 2023/2024.

Nombre en cumul de volontaires accueillis depuis 2011 : 4 450



Les établissements d'accueil soulignent de manière quasi unanime l'apport considérable des volontaires dans la vie de leur structure.

- Apport d'idées nouvelles, de nouveaux projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le concours d'un volontaire
- Fédération de la communauté éducative et des élèves autour d'un projet
- Valorisation et enrichissement des tuteurs via l'accompagnement d'un volontaire
- Lorsqu'ils sont enseignants permettre au tuteur de porter un autre regard sur les jeunes que celui d'enseignant
- Permettre un éventuel recrutement à l'issue de la mission.

Les missions exercées en dehors du programme d'enseignement, ainsi que l'animation de ces activités réalisées par des jeunes sont très appréciées des élèves. Les élèves participent à des projets innovants.

D'une manière générale, le Service Civique est vécu par les volontaires comme un moyen d'acquérir des compétences professionnelles et de savoir être.

- Amélioration dans la communication
- Maturité, confiance en soi
- Prise d'initiatives
- Passerelle entre la vie étudiante et la vie professionnelle
- Travail d'équipe
- Constitution d'un réseau professionnel
- Découverte des métiers

Afin d'accompagner les volontaires sur leur avenir, nous avons élaboré un guide relatif au projet d'avenir, qui est utilisé dès le 1^{er} entretien tuteur-volontaire sur le projet d'avenir. (voir annexe)

B. Propositions

Sur le site d'Elisa :

- L'échéancier est très lourd et difficile à exploiter. Dans le cadre d'un agrément collectif, il faudrait que puisse être consolidé l'ensemble des données des sous structures.
- Il faudrait pouvoir imprimer les avis de versement des subventions

ANNEXES

- Répartition par départements des volontaires
- Concernant les formations :
 - Programme de la FCC
 - Programme de la formation des structures d'accueil
 - PPT du webinar 21/09/2022 sur les fondamentaux du SC et le rôle du tuteur pour toutes les structures d'accueil
 - 13/6/2022 : accueillir un volontaire européen, ce qu'il faut savoir
 - 1/4/2022 : accueillir un volontaire hors Europe, ce qu'il faut savoir
- 4 fiches outils d'aide au tutorat :
 - Dispositif d'accompagnement
 - Planning d'activité
 - Analyse des situations vécues
 - Identification des compétences développées (rectec)
- Livret d'Accompagnement au Projet d'Avenir
- Livret d'accueil destiné aux volontaires
- Charte de l'intermédiation Fnogec



Nombre de volontaires par département, en 2022/2023

département	Nombre de VOL	département	Nombre de VOL	département	Nombre de VOL
59	49	68	5	51	1
33	41	71	5	73	1
29	30	75	5	77	1
35	30	76	5	91	1
44	30	17	4	94	1
38	23	40	4		
49	20	53	4		
14	18	74	4		
50	17	95	4		
56	17	2	3		
62	16	3	3		
72	16	6	3		
64	15	37	3		
80	15	39	3		
22	13	45	3		
30	13	57	3		
27	11	60	3		
26	10	61	3		
42	10	63	3		
87	9	84	3		
974	9	93	3		
7	8	8	2		
13	8	16	2		
54	8	25	2		
67	8	58	2		
24	7	65	2		
69	7	66	2		
79	7	78	2		
86	7	81	2		
1	6	82	2		
28	6	83	2		
31	6	89	2		
32	6	971	2		
47	6	972	2		
85	6	10	1		
88	6	15	1		
21	5	18	1		
43	5	36	1		

Liste des départements gérés par la FNOGEC -22/23

2	51
4	52
5	59
8	60
10	62
13	70
20	80
25	83
39	84
	90
	Territoires ultramarins

Indépendamment de leur localisation, les établissements agricoles d'enseignement catholique ainsi que tous les établissements accueillants des volontaires de réciprocité ou venant d'Europe sont gérés par la FNOGEC.

Liste des départements qui sont gérés par les Udogec ou Urogec - 22/23

1. UROGEC-fédération régionale

- Bourgogne pour le 21,58,71,89,
- Centre- tous les départements du Centre-Val-de-Loire
- Lorraine pour le 54,55,57,67,68,88
- Midi Pyrénées- tous les départements de l'Occitanie
- Ile de France-tous les départements d'Ile-de-France

2. UDOGEC-fédération départementale

- Cotes d'Armor-22
- Finistère-29
- Bordeaux- tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine
- Grenoble 38 pour le 07,26,38,73,74
- Rennes-35
- Le puy-43 pour le 03,15,43, 63
- Nantes-44
- Angers 49 pour le 49,85
- Vannes-56
- Lyon 69 pour 01,42,69
- Le Mans 72, pour les 53,72